

Budget 2017
Allocution de Daniel Senesael, Député-Bourgmestre
Leers-Nord, le 24/10/16

Un budget, signe de désir ardent de réussite dans la solidarité pour et
avec les Estaimpuiens

I. Introduction

A l'instar de l'ensemble des administrations publiques du pays, les pouvoirs locaux sont confrontés à la fois à un contexte socio-économique peu porteur et à la mise en œuvre de réformes influençant tant leurs sources de financement que leurs dépenses (réforme des pensions, implémentation des zones de secours, tax shift,...). Leur marge de manœuvre est en outre limitée par des engagements de retour à l'équilibre pris solidairement par l'ensemble des niveaux de pouvoir du pays dans le cadre du Pacte de stabilité budgétaire. A l'heure où l'Etat fédéral prend des décisions qui impactent les pouvoirs locaux sans respecter en contrepartie le principe de neutralité financière des décisions prises, les communes sont contraintes de réfléchir plus encore à l'opportunité d'engager chaque dépense afin d'éviter tout dérapage budgétaire et Estaimpuis n'échappe pas à ce phénomène. Plusieurs éléments illustrent cette situation :

- Les charges liées aux zones de police et plus récemment aux services d'incendie et zones de secours qui représentent un montant de 452.985 € (soit une augmentation de près de 120.000 € par rapport à 2015). Sans compter qu'Estaimpuis doit budgéter à la fois des arriérés de dotation dans le cadre de l'ancien système, ce qui équivaut pour notre entité à un montant en surplus de près de 270.000 € ;
- La charge croissante des pensions communales et notamment la cotisation de responsabilisation ;
- Les conséquences du tax-shift adopté par le gouvernement fédéral qui va se traduire par une érosion progressive entre 2016 et 2021 de la base imposable de la taxe additionnelle communale (soit une réduction de 8 à 10% du produit de l'IPP communal, ce qui peut être estimé pour Estaimpuis à une fourchette allant de 240.000 à 300.000 €) ;
- Les retards d'enrôlement de l'IPP ;
- Le Pacte de stabilité budgétaire (2013-2016) qui nous impose une participation à l'important effort d'assainissement budgétaire ;
- La limitation des allocations d'insertion pour les chômeurs de longue durée. Depuis 2015, et à la suite des mesures gouvernementales pour réformer le dispositif des allocations de chômage (mesures d'exclusion des chômeurs de longue durée et dégressivité des allocations) les dépenses en matière d'aide sociale assurées par les CPAS enregistrent de fortes pressions qui se traduiront par une augmentation de la

quote-part communale dans le budget du CPAS de 60.000 € en 2016 et de 116.000 € en 2017 ;

- De façon générale, la situation économique toujours fragile des pays de l'Union européenne dont le nôtre.

Malgré ces difficultés, le budget communal 2017 d'Estaimpuis qui vous est présenté se caractérise par plusieurs constats qui feront de cette année 2017 une année particulièrement ambitieuse sur le plan communal. A l'heure où de nombreuses communes présentent leurs budgets en équilibre précaire, avec à la clé pertes d'emplois et diminution de la qualité des services rendus à la population, voire même dans certains cas, leur suppression totale, nous avons le plaisir de vous présenter un budget qui, comme vous le constaterez est placé sous le signe d'un désir ardent de réussite dans la solidarité et orienté vers l'avenir, le tout au bénéfice des Estaimpusiennes et Estaimpusiens. Cela se traduit tant au niveau des chiffres qui nous a permis de dégager un boni de près de 263.000 € qu'au niveau des domaines où les deniers communaux seront utilisés.

Une fois encore, dans l'élaboration de ce budget, le collège a favorisé et gardé comme priorité la protection du citoyen ainsi que le maintien de services publics de qualité. Et le budget que nous vous présentons aujourd'hui se trouve évidemment dans cette lignée.

II. Dépenses ordinaires

A. Objectifs à atteindre

1. Personnel

Les dépenses du personnel représentaient à Estaimpuis 46 % du budget 2016 tandis que pour l'exercice 2017, le poste personnel est arrêté à 6.044.947 € soit 47%. Il s'agit là d'une augmentation qui s'explique de plusieurs manières :

- a) la revalorisation de certains barèmes, en particulier les salaires les plus faibles ainsi que le maintien et l'augmentation des primes de fin d'année décidées en 2016 et maintenues en 2017, ce qui représente un montant annuel de 74.500 € ;
- b) la nomination et la statutarisation d'une vingtaine de membres du personnel à partir du 01/07/17, ce qui représente un accroissement des dépenses de près de 160.000 € ;
- c) l'engagement de 7 ouvriers à temps plein (du 01/04 au 30/09/17 pour remplir la mission d'éco-cantonnier dans chacune de nos localités) qui représente un montant de 90.000 € ;
- d) l'augmentation de 5 €/jour des indemnités Jeunes-environnement, Estaim'loisirs et Estaimp'arc-en-ciel ;
- e) le remplacement des malades et départs naturels à la retraite (bloqué depuis 2 ans).

2. Fonctionnement

En 2016, le poste fonctionnement représentait à Estaimpuis 17 % alors que pour la moyenne de l'ensemble du cluster s'établissait à 19%. Pour 2017, là encore les dépenses liées au fonctionnement représentent 16% (2.041.650 €), soit une légère diminution, résultat de la volonté du Collège communal de maîtriser au mieux cette fonction en réalisant des économies calculées, rentables et efficaces sur le plan économique.

3. Transfert

Les dépenses de transfert représentaient 22% à Estaimpuis en 2016. En 2017, le montant consacré aux transferts est en augmentation d'un peu plus de 100.000 € dont l'explication provient principalement de la quote-part communale dans les dépenses du CPAS.

4. Dettes

Pour rappel, nous avons décidé qu'en 2015 et 2016, nous ne recourrions pas à l'emprunt afin de diminuer notre dette et dès lors permettre les prélèvements de l'ordinaire vers l'extraordinaire afin de financer les investissements. La dette en 2014 s'élevait à 17,4 %, en 2015 à 16,3 %, à 15,7% en 2016 et 15% en 2017. Vous constatez donc une tendance dans la diminution, ce qui est évidemment positif. L'objectif ambitieux que nous nous étions fixé de réduire la part de la dette à 15% pour la fin de la législature est donc déjà atteint alors que l'an prochain nous contracterons un emprunt de 1.623.000 € sur le 1,8 million autorisé, ce qui nous laisse une marge de manœuvre d'environ 200.000 €.

B. Tendance

Le budget 2016 après MB3 se solde par un montant de dépenses de 13.979.119 € dont **1.130.000 €** de transferts alors que le budget de 2017 soumis à votre vote ce jour présente 14.319.463 € de dépenses avec une ponction de prélèvement de **1.500.000 €** (soit 370.000 € de plus que l'an dernier). Ce montant représente évidemment une excellente nouvelle pour notre santé financière. D'une part, 1.250.000 € permettront d'alimenter l'extraordinaire, en vue d'investissements pour le bien-être des Estaimpuisiens et, d'autre part et de surcroît, comme je m'y étais engagé, la constitution d'un fonds de réserve ordinaire que nous alimentons de 250.000 €, ce qui le porte à 773.185 €.

III. Recettes ordinaires

Les recettes communales ont une fois de plus fait l'objet d'un examen particulièrement attentif. Dans cette matière relevons deux éléments :

1. la faiblesse de rendement de notre taxe IPP (1% IPP / habitant d'Estaimpuis = 27,77 € et pour le cluster 35,42 €), ce qui ne s'améliorera pas avec le Tax shift ;

2. le paiement tardif de notre précompte immobilier par l'Etat fédéral et revenu cadastral à revaloriser (100 centimes additionnels / habitant d'Estaimpuis = 6,05 € et le cluster 11,33 €)

Il y aura donc lieu d'être très vigilants à l'avenir en ce qui concerne ces deux taxes. Malgré ces éléments, avec un montant de 14.581.912 € de recettes, nous parvenons à dégager un excédent de près de 263.000 €.

Cela s'explique par plusieurs bonnes nouvelles :

- la contribution du Fonds des communes où l'on enregistre une augmentation de près de 230.000 € par rapport à 2016. Cette part correspond à 25 % du total des recettes. Une contribution supérieure par rapport à la moyenne du cluster et de la région ;
- une augmentation du précompte immobilier de 32.000 € ;
- Lors de la présentation du budget de l'année dernière, nous avons insisté sur le fait qu'étant donné la diminution significative des terrains à la vente sur notre entité, les recettes des dividendes de l'IEG connaîtraient elles aussi une diminution constante. Toutefois, pour des raisons que vous connaissez, nous percevrons 4.000.000 € de la part de l'IEG répartis en six ans, ce qui nous permet de maintenir cette part de recettes à un montant de 600.000 € pour l'année 2017 ;
- En 2017, la vente de terrains à la Porte des Bâisseurs permettra d'ajouter un montant de 700.000 € de recettes additionnelles en tant que dividendes de l'IEG.

Cela nous permettra évidemment de ne pas instaurer de taxes supplémentaires, ce dont les Estaimpuisiens pourront se réjouir.

IV. Prélèvement Extraordinaire

Comme nous l'avions annoncé l'an dernier, dans le budget 2017 que nous vous présentons, nous prélevons un montant de 1.500.000 € du budget ordinaire pour permettre cette année encore les investissements au service extraordinaire. Et une fois de plus, les investissements consentis pour un montant de 4.000.000 € au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens seront nombreux, variés et judicieux, preuve, pour paraphraser Johan Von Goethe, que l'on peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin :

Ainsi, dans le cadre du PCDR, nous entamerons les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Bailleul en Maison des Associations ainsi que du cœur et des portes de Néchin. Nous poursuivrons par ailleurs les démarches pour la construction de cinq logements pour personnes âgées à Saint-Léger ;

Toujours dans le domaine du logement, nous poursuivrons l'ancrage communal avec la création d'un logement au-dessus de l'école de Néchin et l'aménagement de trois logements dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie à Leers-Nord ;

En ce qui concerne la sécurité, nous procéderons à un nouvel achat de caméras de surveillance ;

Afin de diminuer notre empreinte écologique notre plan d'investissement dans le photovoltaïque sera poursuivi avec l'installation de panneaux solaires seront notamment installés sur l'école d'Evregnies, de même que l'isolation de la toiture et le remplacement de la chaudière par une chaudière plus économique en terme de consommation et donc d'énergie. C'est toujours dans ce cadre, afin d'encourager la mobilité douce que des travaux de réfection de nos sentiers communaux seront initiés ;

Afin de préserver l'emploi sur notre territoire, nous procéderons à des travaux de rénovation du bâtiment abritant La Redoute ;

En ce qui concerne nos routes, nous poursuivrons le programme de réfection des voiries sans oublier la réfection des trottoirs dans les Cités des Heures-Claires ;

Une part de ce budget sera consacré à la culture notamment avec la rénovation de l'Ecole des Arts ou encore des travaux d'entretien du Château de Bourgogne qui accueille de nombreuses expositions gratuites tout au long de l'année ;

Le budget que nous vous présentons fait également la part belle au sport. C'est ainsi que des montants ont été réservés afin de réaliser des aménagements aux complexes sportifs d'Estaimpuis et Estaimbourg, que le parcours santé du canal sera réhabilité et que du mobilier sera acquis pour le club de foot de Néchin ;

Pour le confort de nos ouvriers et employés, des travaux d'aménagement ont été prévus au Hall Technique et des achats d'outillage seront réalisés. Par ailleurs, il sera procédé au remplacement d'une partie du parc informatique au bénéfice des ouvriers et employés de l'administration communale ;

Enfin, une attention particulière sera portée aux cultes, avec la rénovation de l'église d'Estaimbourg et des vitraux de l'église d'Estaimpuis.

V. Conclusion

Mes chers collègues,

Comme vous avez pu vous en rendre compte, ce budget est le signe intangible d'un désir ardent de réussite dans la solidarité pour et avec les Estaimpuisiens. Un personnel revalorisé sur les plans statutaire et financier, augmentation du volume de l'emploi, diminution de la

dette, augmentation des investissements, transferts financiers de solidarité, accroissement des réserves financières à l'exercice ordinaire,... bref, tous les ingrédients d'une volonté politique manifeste de gravir les échelons d'une ambition mesurée et d'une audace clairvoyante pour Estaimpuis !

Martin du Gard, au travers de ses Thibault nous a laissé cette pensée : « Tous les gestes engageant, surtout les gestes généreux ». Ce budget 2017 fait partie sans conteste de ces gestes de générosité et de solidarité pour une intégration harmonieuse et de solidarité pour une intégration harmonieuse dans notre cité estaimpuisienne et quand Saint-Exupéry nous dit que « le geste manqué sert le geste qui réussit », j'ai la faiblesse et l'humilité de croire que chacune et chacun, tels que nous sommes, avons cette volonté indéfectible de rendre l'avenir meilleur et radieux par l'organisation des multiples fonctionnalités auxquelles chacun de nous est amené à contribuer !